

ARRETE DU MAIRE

N° : 262-2025

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL CHEF CHEF ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal et notamment son article R610-5 ;

CONSIDERANT la demande de Mme Emilie MORICE, de l'association Le Comité des Fêtes, pour l'organisation du défilé d'Halloween le vendredi 31 octobre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation sur le circuit du défilé d'Halloween le vendredi 31 octobre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : à l'occasion du défilé d'Halloween, la partie nord du parking poids-lourds sera réservée à l'association Le Comité des Fêtes, pour y stationner 2 remorques plateau.

Une aire de dégagement sera laissée libre pour faciliter les manœuvres des conducteurs de poids-lourds.

ARTICLE 2 : la circulation de tous les véhicules sera réglementée rue du Chevecier, rue des Ecoles, rue du Redois, Place de la Poste, rue de la Viauderie, avenue des Sports, avenue des Renardières, rue de l'Horizon, le vendredi 31 octobre 2025 de 19h15 à 20h30, à l'occasion du défilé d'Halloween.

La circulation sera régulée par les organisateurs.

ARTICLE 3 : le présent arrêté prendra effet à compter du départ du défilé jusqu'à l'arrivée sur le parking poids-lourds. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Madame Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Brévin-les-Pins, les services techniques, le service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Michel Chef Chef,
Le 30 septembre 2025.

Le Maire,

Eloise BOURREAU-GOBIN